

## TARIFS DES ACTIVITES PERISCOLAIRES Année 2022-2023

### RESTAURANT SCOLAIRE

Tarif enfant de la commune : 4,11 € + 5 € de pénalités pour les repas non commandés

Tarif enfant hors commune : 6,39 € + 7 € de pénalités pour les repas non commandés

### ACCUEILS PRE ET POST-SCOLAIRE

Matin : 1,78 €

Soir 2,09 €

Accueil après l'étude surveillée : 0,55 €.

Pénalités en cas d'absence non justifiée ou de présence sans réservation : 5 €

Pénalités pour retard des parents après 18 h 30 : 3 € par jour et par enfant (toute demi-heure entamée est due).

### ETUDE SURVEILLEE

Le tarif est calculé au mois sur la base d'un forfait mensuel, en fonction du nombre de jours de fréquentation déterminé à l'inscription.

⇒ FORMULE AU MOIS :

1 ou 2 jours par semaine ⇒ 15,29 €/mois.

3 ou 4 jours par semaine ⇒ 25,50 €/mois.

S'agissant d'une tarification au forfait, aucune absence occasionnelle ne pourra être déduite.

### ACCUEIL DE LOISIRS

Le prix de la journée est calculé en fonction des ressources et du nombre d'enfants déclarés sur présentation de l'avis d'imposition ou de non-imposition.

Les tarifs de l'accueil de loisirs sont également consultables sur le tableau d'affichage à l'intérieur de la Mairie et à l'Espace Signoret-Montand.

Tarif du repas unique : 4,11 € + 5€ de pénalités pour les repas non commandés.

*Les enfants des communes extérieures ne sont pas admis à l'ALSH, la priorité est donnée aux enfants de la commune.*